

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le trente juin, à vingt heures dix minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

**Date de convocation :** 22/06/2021  
**Date d'affichage :** 22/06/2021  
**En exercice :** 30  
**Présents :** 22  
**Votants :** 30

**de Présents :** Olivier Corzani, Ruddy Sitcharn, Alice Fuentes, Danielle Moisan, Nourredine Medouni, Isabelle Durand, Ghyslaine Laruelle, Maria Bernardo, Annie Marcais, Christian Darras, Martine Goessens, Jeannette Otto, Didier Gaba, Laurent Doiselet, Aline Thiol, Marie-Gisèle Belzine Tiphaine Valdeyron, Sami Toumi, Hichame Oubba, Mélanie Barbou, Sophia Mejri, Albert Lavenette  
**Ont donné pouvoir :** Roger Perret pouvoir à Alice Fuentes, Espérance Niari pouvoir à Danielle Moisan, Yves Guettari pouvoir à Nourredine Medouni, Ruddy Gastrin pouvoir à Martine Goessens, Mahamadou Sacko pouvoir à Hichame Oubba, Saty Tall pouvoir à Isabelle Durand, Julien Corzani pouvoir à Olivier Corzani, Madiouma Tandia pouvoir à Sophia Mejri  
**Secrétaire de séance :** Ghyslaine Laruelle

**37/2021 - Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour la construction du 2ème groupe scolaire aux Joncs Marins**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-49 à L153-59 et R153-1 et suivants ;  
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de Cœur d'Essonne Agglomération (SCOT) approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2019, ajusté par délibération en date du 11 juin 2020 suite au contrôle de légalité ;  
Vu le dossier de déclaration de projet pour la réalisation d'un 2<sup>ème</sup> groupe scolaire emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;  
Vu la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées en date du 26 mars 2021 ;  
Vu les avis des personnes publiques associées ;  
Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 28 mai 2021 ;  
Considérant qu'au vu des pièces du dossier et notamment des conclusions de l'enquête publique, il y a lieu d'approuver, par la présente délibération, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la réalisation d'un deuxième groupe scolaire dans le quartier des Joncs-Marins ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Déclare** d'intérêt général le projet de construction d'un 2<sup>ème</sup> groupe scolaire dans le quartier des Joncs-Marins donnant lieu à la présente déclaration de projet.

**Approuve** le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme via la déclaration de projet telle qu'elle est annexée à la présente délibération.



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Olivier Corzani

Accusé de réception en préfecture  
09/07/2021 10:23:57  
Date de dépôt en préfecture : 09/07/2021